

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**Nom du produit: Belfius Invest Top Funds Selection II**

Belfius Invest Top Funds Selection II est une assurance-vie liée à des fonds d'investissement (Branche 23). Il s'agit d'un produit de Belfius Assurances SA (numéro d'agrément 0037, siège : B-1210 Bruxelles, Avenue Gaillée 5, tel : 02 286 76 11 ou www.belfius-insurance.be). Attention! Le 28 mai 2018, l'adresse du siège social change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

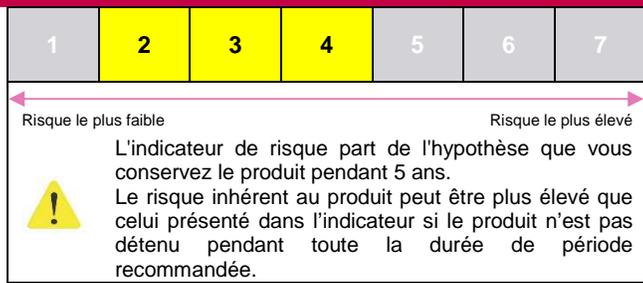
Autorité de contrôle: FSMA

Date de production du document d'informations clés : 04-04-2018

En quoi consiste ce produit ?

Type:	Assurance-vie de la Branche 23 dont le rendement est lié à des fonds de placement internes.
Objectifs:	<p>Sur la base des critères déterminés par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Belfius Invest Top Funds Selection II est destiné à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. L'investissement de la prime nette versée dans le contrat Belfius Invest Top Funds Selection II sera ventilé sur les différents fonds de placement internes sélectionnés, suivant la clé de répartition choisie par le souscripteur en conformité avec sa stratégie d'investissement. Le souscripteur peut modifier la clé de répartition par la suite s'il le souhaite. Les fonds de placement internes sont gérés par Belfius Assurances SA. Les fonds de placement internes sont libellés en EUR. Les fonds de placement internes investissent dans des OPC sans rendement garanti.</p> <p>Vous pouvez choisir parmi les fonds de placement internes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">Fonds de placement interne BI Templeton Asian Smaller Co A EURFonds de placement interne BI BlackRock Global Funds European A2Fonds de placement interne BI Robeco US Large Cap Equities D EURFonds de placement interne BI Aberdeen Global Japanese Eq Fund A2Fonds de placement interne BI Invesco Pan European Structured Eq AFonds de placement interne BI Fidelity F Emerging Market Debt A AccFonds de placement interne BI Robeco High Yield Bonds DH EURFonds de placement interne BI Templeton Glob. Total Return A H1Fonds de placement interne BI JPMorgan Global Income A (acc) EURFonds de placement interne BI Carmignac Patrimoine A EUR accFonds de placement interne BI BlackRock GF Global Allocation A2 EURFonds de placement interne BI Ethna - Dynamisch TFonds de placement interne BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RTFonds de placement interne BI Ethna Aktiv TFonds de placement interne BI Money Market Euro (Fond de Cash) <p>Les prospectus des différents fonds/OPC sous-jacents sont disponibles sur les sites web des compagnies de gestion. La valeur du contrat est liée à l'évolution des fonds de placement internes dont la valeur est le résultat de la multiplication du nombre d'unités par fonds de placement interne et de la valeur de chaque unité.</p>
Investisseurs de détail visés: public cible	<p>Ce produit est destiné aux investisseurs qui:</p> <ul style="list-style-type: none">- cherchent à investir dans un produit avec un rendement potentiel supérieur sans capital garanti- ont un horizon d'investissement de minimum 5 ans
Assurance: avantages et coûts	<p>Garantie en cas de décès : la valeur du contrat au jour du décès correspondant à la multiplication des unités acquises et leur valeur correspondante au jour du décès.</p> <p>Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?».</p>
Durée:	<p>Belfius Invest Top Funds Selection II est conclu pour une durée indéterminée.</p> <p>Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.</p>

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque dépend du fonds de placement interne choisi. Vous trouvez plus d'informations de l'indicateur de risque par fonds de placement interne dans le règlement de gestion des fonds de placement internes de Belfius Invest Top Funds Selection II.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Les fonds de placement internes de la Branche 23 sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement des fonds de placement internes et de leurs fonds sous-jacents. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et ainsi le rendement dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.

Le rendement du contrat Belfius Invest Top Funds Selection II n'est pas garanti par Belfius Assurances SA.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les scénarios de performance dépendent du fonds de placement interne choisi. Vous trouvez plus d'informations des scénarios de performance par fonds de placement interne dans le règlement de gestion des fonds de placement internes de Belfius Invest Top Funds Selection II.

Que se passe-t-il si Belfius Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'impact des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sorties anticipées potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ou vous conseille ce produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'impact de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50% - 0,88%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'impact des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,20% - 0,35%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0% - 0,46%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,22% - 3,43%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans afin de récupérer potentiellement l'investissement effectué.

Les frais ci-dessous sont appliqués si vous voulez racheter le contrat entièrement ou partiellement.

Frais de sortie:

5%, 4%, 3%, 2%, 1% du montant racheté, selon que le rachat intervient dans la 1ère, la 2e, la 3e, la 4e ou la 5e année du contrat. 1% à partir de la 6e année.

Il n'y a pas de frais de sortie dans les cas suivants :

- En cas de décès de l'assuré
- Sur les retraits partiels de la Formule Comfort, limités à 20% par an de la réserve acquise au moment du rachat
- 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel reste limité à 10% de la réserve acquise à ce moment, avec un maximum de 25 000 EUR. Sur un montant de plus de 10% de la réserve ou de plus de 25 000 EUR, seule la partie ne dépassant pas 10 % de la réserve ou 25 000 EUR est exemptée de frais de sortie.
- Lors d'un deuxième rachat partiel (ou plus) dans les 12 mois, les frais de sortie sont calculés sur la somme totale du rachat. Cette dernière possibilité de rachat partiel gratuit n'est pas cumulable avec la formule Comfort.

Frais des transferts (conversion) de fonds de placement internes dans le contrat Belfius Invest Top Funds Selection II :

À chaque conversion (vente d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un fonds, suivie du rachat d'un ou plusieurs autres fonds), des frais seront portés en compte à concurrence de 1 % de la valeur convertie.

Une modification de la clé de répartition des fonds de placement internes en vue des futurs versements est gratuite.

La formule Lock-Win, la formule Stop-Loss et le rééquilibrage sont gratuits.

Indemnité de rachat/de reprise:

Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Invest Top Funds Selection II, disponibles sur le site web www.belfius.be ou dans son agence de Belfius Banque.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

En cas de problèmes, vous pouvez adresser vos plaintes tout d'abord auprès de votre agence, de votre chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: claim@belfius.be. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Negotiator Claims de Belfius Banque, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: negotiation@belfius.be

A défaut de solution, vous pouvez alors soumettre le différend au «Service de Médiation des Assurances», Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: info@ombudsman.as; fax 02.547.59.75. En introduisant une plainte auprès de Belfius ou des instances de recours susmentionnées, vous préservez votre droit, le cas échéant, de porter le litige devant les tribunaux belges compétents.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be.